

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- DELIBERATION POUR LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Gers.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie **du lundi 4 décembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023**
- à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie **du lundi 4 décembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023**
- mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3- ESTIMATION ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE EN LED PHASE 3

Plus de la moitié du village est déjà équipée en LED. Il reste 32 éclairages à changer pour un montant de 29 000 euros. 70% peuvent être couverts par des subventions soit un reste à payer 8700 euros. Les subventions sont limitées à fin 2023.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

4- MISE A JOUR DES TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Tarifs des locations du foyer :

Associations Monfortoises pour manifestations payantes : 80,00 euros

Particuliers de la commune : 112,00 euros

Associations hors commune 150,00 euros

Particuliers hors commune : 150,00 euros

Chèque de caution : 500,00 euros

Tarif de location de la salle du football :

Associations Monfortoises pour manifestations payantes : 50,00 euros

Particuliers de la commune : 50,00 euros

Location de la salle réservée aux habitants et associations de Monfort.

Chèque de caution : 500,00 euros

Céline Faubec préconise de rajouter au contrat de location de la salle du football que la caution couvre aussi tout dégât occasionné au terrain en l'absence temporaire de la main courante. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

5- QUESTIONS DIVERSES

EXCTINCTEURS : Maintenance des extincteurs : la commission de contrôle des pompiers est venue mardi 28 novembre et a fait l'inspection de la salle du foyer, des aménagements sont à apporter. Possibilité également de changer de fournisseur.

SCENE : La commune a acheté une scène avec les communes de Goutz et Céran de 45 m2. Son usage sera réservé exclusivement à ces communes.

REUNION PLUI : Mardi 5 décembre 2023 à 20h00 à la mairie, réunion de la communauté de communes avec les conseillers municipaux de Monfort, Homps, Bives et Solomiac pour le plan local d'urbanisme intercommunal PLUI.

La séance est levée à 21h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 30 novembre 2023

Délibération n° 18 Délibération pour le lancement de la concertation sur les Zones d'Accélération pour le développement et la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

Délibération n° 19 Délibération pour modification caution salle du foot

<p>LAGARDERE Régis, Maire</p> 	<p>RICHARDSON Claire, Secrétaire de séance</p> 
--	--